



Syndicat d'Aménagement du
Bassin de la Vienne
38, Avenue du Président Wilson
87 700 AIXE-SUR-VIENNE
Tel : 05 55 70 77 17
contact@syndicat-bassin-vienne.fr

CONTRIBUTIONS ET PRESCRIPTIONS

Atelier d'engraissement / Ferme des 3.100 bovins à Peyrilhac, Nieul et Veyrac

INTRODUCTION

La présente note vise à apporter une contribution à l'enquête publique du 11 mars au 12 avril 2024 déposée par la SAS T'RHEA - TERRES DE CHAVAINAC - PEYRILHAC – NIEUL. Elle ne vise pas à donner un avis sur le projet agricole mais à étayer des recommandations au regard de la GEMAPI et de la préservation de la ressource en eau.

En préambule, il est bien noté que l'autorité environnementale n'a pas donné d'avis sur le projet et notamment la demande au titre des Installations Classées Pour l'Environnement.

La zone de projet se situe sur la masse d'eau de la Glane (FRGR0382) constitué d'un bassin versant de 312km². Les 3 sites de projet concernent le ruisseau de la Mothe, le Mas de Glane et la Glane Amont.

Au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, dans le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne fait ressortir plusieurs pressions sur cette masse d'eau dont la qualité « **hydrologique** » et « **macropolluants** ». Par ailleurs, le diagnostic de territoire du SABV réalisé avec ses partenaires, a mis en avant d'autres enjeux complémentaires dont une sensibilité à la **sécheresse** de la masse d'eau déterminée par une **étude de type « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »**. Par ailleurs cette étude a permis d'affiner ce constat à l'échelle d'affluents de la Glane. Il en ressort une sensibilité forte pour le ruisseau de la Mothe et assez forte pour le ruisseau du Mas.

Les différentes données et constats ont permis d'établir une stratégie d'actions en faveur de la ressource en eau cohérente. Ainsi, travailler sur les pratiques agricoles, sur la thématique des étangs et sur les zones humides sont d'intérêt fort afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau sur cette masse d'eau.

Contribution sur le volet « zones humides et Mesures Agro Environnementales climatiques

Pour rappel, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est porteur d'un projet agro-environnemental dont l'exploitation de M. THOMAS a bénéficié depuis plusieurs années.

Sur les parcelles pressenties pour accueillir le projet, des cours d'eau et des zones humides sont identifiés. L'exploitation comprend plus de 63 hectares de zones humides identifiées.

Historiquement, depuis plus de 10 ans, l'exploitation a engagé des mesures agro environnementales et climatiques

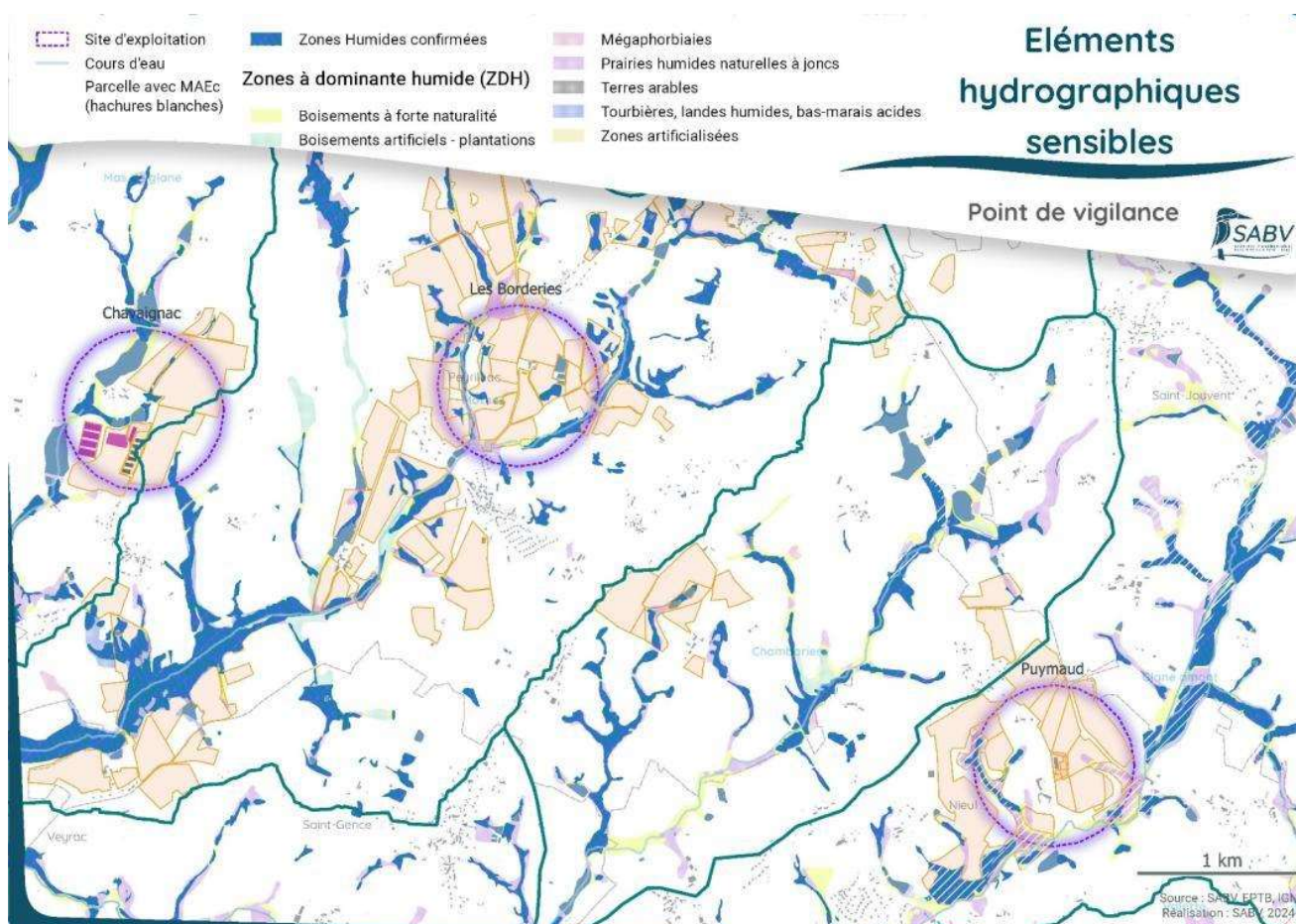
En 2023, **44 ha** de prairies permanentes ont été contractualisés en MAEC sur la thématique d'une pratique de gestion extensive des zones humides.

En particulier sur le site de Puymaud qui représente **23 ha** soit près de 50% de la surface engagée. Il y a donc une vigilance à avoir sur le respect du cahier des charges des MAEC contractualisées et du maintien des pratiques extensives, l'absence de pâturage hivernal et l'absence d'intrants et de produits phytosanitaires.

Quel est donc l'avenir pour les engagements MAEC sur ces parcelles et la pratique d'élevage : chargement ? Période de pâturage ?

Rappel du cahier des charges des MAEC zones humides engagés :

Libellé de la mesure	Engagements à respecter		Montant total €/ha/an	
Préservation des milieux humides NA_SABV_MH1	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et plan de gestion 	Surfaces cibles : zones humides/PP <ul style="list-style-type: none"> Taux de chargement minimal moyen annuel de 0.05UGB/ha/an sur les prairies de l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas dépasser un taux de chargement maximal de 1.2 UGB/ha sur la période de pâturage 	150
Préservation des milieux humides NA_SABV_MH2	<ul style="list-style-type: none"> Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement Absence d'utilisation de produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de : <ul style="list-style-type: none"> pâturage du 15/12 au 15/03 fertilisation N (minérale/organique)/P/K apport magnésiens ou de chaux 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas dépasser un taux de chargement maximal de 1 UGB/ha sur la période de pâturage 	201



Dans le cas d'une transmission, plusieurs scénarios sont possibles : ***Contacter la Direction Départementale des Territoires de la Haute Vienne**

- 1) Le repreneur reprend et poursuit le contrat MAEC
- 2) Le repreneur ne poursuit pas le contrat et l'exploitant cédant devra rembourser la somme perçue au titre de l'engagement MAEC sur l'exercice 2023

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne souhaiterait que les prairies et parcelles engagées puissent être maintenues et convenablement gérées au regard des enjeux de la ressource en eau et de la biodiversité.

Il est mentionné, dans le dossier, la reconversion des surfaces de cultures en système herbagé complet. « L'herbe est l'amie de l'eau » ! La reconversion de ce système peut donc être bénéfique à la ressource en eau.

Contribution concernant les cours d'eau et la biodiversité aquatique

Le cours d'eau de la Glane et plusieurs affluents sont concernés par le projet. La pratique de pâturage et d'élevage et le dimensionnement peuvent avoir des effets sur les différents habitats et milieux.

En effet, le dossier d'enquête mentionne 600 vaches (génisses) élevées en plein air qui vont pâturer les prairies sur 605 hectares incluant la production de foin.

Quel sera le chargement instantané des prairies pâturées ? Un chargement fort peut avoir des conséquences sur le sol (tassement, enrichissement en éléments, dégradation du sol et appauvrissement en diversité floristique). Il peut en découler une perte de qualité des habitats, une perte en biodiversité avec une homogénéisation de la flore et une dégradation physico-chimique du sol (acidification, enrichissement en matière organique trop importante...). Un tassement et une déstructuration du sol pourraient également impacter la capacité du sol à percoler et l'infiltration d'eau, et donc peut renforcer le ruissellement de l'eau et le chargement en sédiment.

Par ailleurs l'impact de bovins sur les bords et les lits de cours d'eau sont connus. Dans le cas de berges et de cours d'eau non mis en défens, les conséquences du piétinement ne seraient pas négligeables. Des érosions de berges et l'absence de ripisylve, le colmatage du cours et l'enrichissement en matière organique, la dégradation morphologique du lit et des berges et l'apport en déjection auront des conséquences fortes sur la qualité de l'eau et sur les écosystèmes aquatiques et rivulaires. **Il y a donc une vigilance à avoir la conduite du pâturage** et la relation avec les milieux naturels, sur le chargement, le temps de pâturage et les aménagements favorables à la protection des cours d'eau. Il est bien identifié dans le dossier notamment la synthèse des mesures d'évitement et de réduction et évaluation de l'incidence sur projet, la préservation des berges et l'aménagement de passages sur les cours d'eau. C'est une bonne initiative et **nous souhaiterions que les cours d'eau puissent être clôturés et que les passages se fassent le plus fréquemment par des passerelles sans passages directs dans les cours d'eau et sans ruptures des continuités écologiques.** Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est prêt à travailler ce point avec le porteur de projet.

Pour information, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne dispose de stations de suivis des indices biologiques notamment invertébrés, diatomées et poissons. La station n°04508002 sur le ruisseau de la Mothe est située aux cadophies. Les résultats montrent globalement un état écologique **moyen** même si la situation semble s'améliorer.

Les stations présentes sur la Glane sont en amont du site de Puymaud ou beaucoup plus en aval.

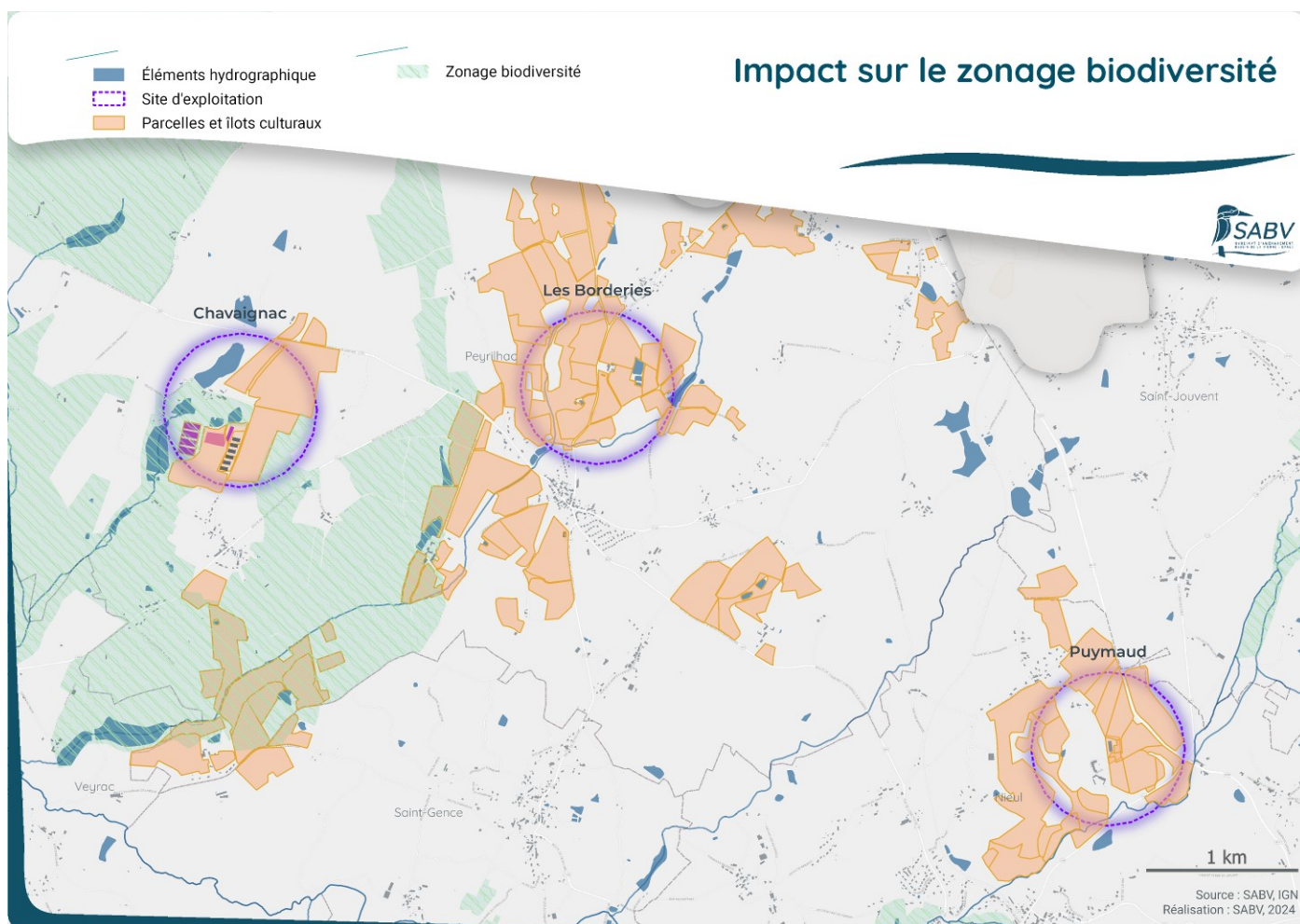
Année	I2M2 (ou IBGN avant 2018)	IBD / AQR	IPR
2021	0,5988	13,3 / 0,59	15,795
2015	14	17,8 / 0,65	27,68
2009	10	15,7 /	25,298



Figure 1 : Conséquence du piétinement de bovin sur les berges d'un cours d'eau

Alouette lulu	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)
Pipit des arbres	Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)
Alouette des champs	Alauda arvensis Linnaeus, 1758
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)
Traquet motteux type	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)
Coucou gris	Cuculus canorus Linnaeus, 1758
Fauvette grisette	Sylvia communis Latham, 1787
Rainette verte	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)
Lézard vivipare	Zootoca vivipara (Jacquin, 1787)
Bergeronnette printanière	Motacilla flava Linnaeus, 1758
Chevreuil	Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)
Grenouille verte	Rana kl. esculenta Linnaeus, 1758
Locustelle tachetée	Locustella naevia (Boddaert, 1783)
Pipit des arbres	Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)
Pipit farlouse	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)
Ragondin	Myocastor coypus (Molina, 1782)
Rainette verte	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)
Râle d'eau	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758
Renard roux	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831
Sanglier	Sus scrofa scrofa Linnaeus, 1758
Pic vert	Picus viridis Linnaeus, 1758

Figure 2 : Liste non exhaustive de la faune observée sur des parcelles de l'exploitation

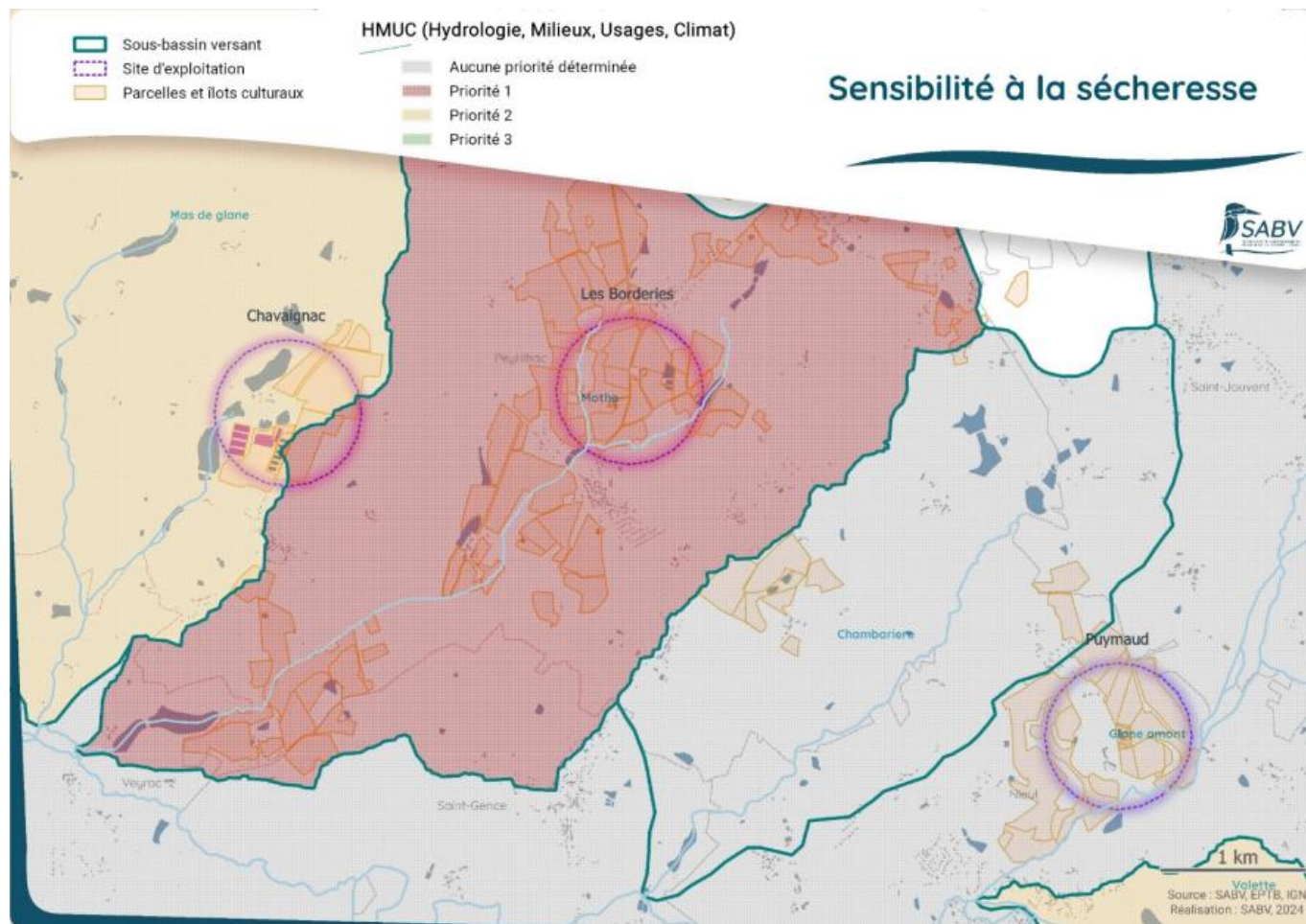


Le dossier présente une conversion des terres en prairies pour des pâturages ou des prés de fauche. Cette modification de système peut laisser penser à la création d'un nouveau bocage pour séparer les prés. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne peut également accompagner le porteur de projet dans cette évolution pour installer de nouvelles haies respectant par exemple les trames vertes et bleues ou pour limiter les ruissellements.

Enfin, les actions de la collectivité visent également à ralentir le cycle de l'eau et ainsi, des cours d'eau busés ou des zones humides drainées peuvent être restaurées. Si le porteur de projet envisage de telles actions, le SABV peut également les accompagner.

Contribution concernant la consommation en eau et la pression « sécheresse »

La carte de sensibilité des bassins versant à la sécheresse est une carte de synthèse qui priorise les sous bassins au regard de l'hydrologie du cours d'eau mis en relation avec la sensibilité des milieux et les usages sur le territoire. Elle met en évidence les secteurs prioritaires où l'équilibre besoins / ressources est fragile. Les sites de Chavaignac et des Borderies sont plus directement concernés.



Il s'agit évidemment d'un point important et sensible du projet.

Besoin des animaux et réserve en eau

Le projet implique un grand nombre de bovins en stabulation, l'abreuvement et l'entretien sanitaire des installations et des bâtiments peuvent engager une consommation en eau importante, elles sont bien décrites dans le dossier. A la vue du contexte climatique actuel et de la sensibilité des cours d'eau à la sécheresse, le SABV aimerait faire ressortir un point de vigilance quant à la consommation en eau (potable ou non) pour cette activité. Il est évidemment pertinent de limiter au strict nécessaire l'eau consommée. En effet, une consommation importante pourrait accentuer la période d'assec de certains cours d'eau ou même faciliter ces épisodes. Il est important d'avoir une consommation sobre et raisonnée de la ressource dans le cadre de cette activité. Sur la base de la totalité des individus potentiels à un instant T lorsque l'exploitation sera à son optimum de fonctionnement, 3.100 animaux seront sur site. A ce titre et sur une base bibliographique et de retours d'expériences, les individus bovins peuvent boire, en moyenne, entre 60 et 90 litres d'eau par jour (voire 100 litres en période estivale). Ceci pour des individus de poids de forme supérieur à 500 kg. A la vue du fonctionnement et de l'âge d'une partie des animaux avant leur sortie du système, il semblerait que le besoin en eau serait inférieur et donc on voit une cohérence sur l'estimatif proposé (sur la base de **40 L/UBG/jour pour le site du Puymaud**).

Néanmoins, il est possible qu'il soit sous-évalué. En effet, les conditions climatiques, la vie en bâtiments et le type d'alimentation conditionne un besoin en eau plus conséquent. A titre d'exemple de l'alimentation avec de l'ensilage, plus humide, n'augmentera pas le besoin en eau des animaux. Or il est dit dans le dossier, que l'alimentation sera constituée de rations sèches et donc sujette

à augmenter le besoin en eau des animaux. La base du besoin en eau devrait être réévaluée à la hausse d'une valeur approchant les **50 L/UBG/jour en moyenne**. Il est mentionné 30 L/jour dans le dossier.

Sur cette base, on parle d'une consommation d'environ 165 m³/jour sur l'ensemble des sites. Soit une consommation proche de 0,4 à 1,4 L.s⁻¹ selon les sites (respectivement Borderies et Chavaignac), ce qui correspond respectivement à **3 % et 10,8 % du QMNA₅** des ruisseaux de la Mothe et du Mas de Glane estimé à 13 L.s⁻¹ par exemple. En période estivale, cette consommation n'est donc pas anodine.

De plus, le site des Borderies est plutôt destiné aux génisses en vieillissement dont la stabulation ne peut pas abriter l'ensemble du cheptel (600 UGB). Elles seront donc la quasi-totalité de l'année en plein air : y aurait-il impact sur les prairies humides ?

Concernant les recherches de solutions, il est bien noté dans les dossiers que pour répondre au besoin en eau sur le site de « Chavaignac », une réserve de 22.000 m³ est envisagée. Celle-ci alimentée de 2 manières, par les eaux de pluie et par un pompage de récupération des eaux drainées sur des parcelles plus au nord.

Cette masse d'eau [FRGR0382] présente une forte densité d'étangs qui à ce jour ne semblent pas aux normes ou n'ayant pas d'usages potentiels. L'impact des étangs non aménagés sur la qualité des cours d'eau et les conséquences de l'évaporation sur la ressource ont été mis en avant par diverses études et méritent d'être pris en compte dans la réflexion de la création d'un nouvel étang dont les aménagements ne semblent pas optimaux pour garantir une qualité hydrologique du cours d'eau. Les calculs sont bien détaillés dans le dossier.

De plus, le sous bassin versant concerné par le projet est fortement sensible à la sécheresse d'après une étude de type « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat ». **Le projet sera-t-il en cohérence avec cet enjeu sur ce territoire et ne renforcera-t-il pas cette pression ? Comment la dynamique du cours d'eau sur l'ensemble de l'année a-t-elle été prise en compte ?**

Il est également rappelé que la règle n°12 du SAGE Vienne encadre et limite la création des plans d'eau :

- « aux plans d'eau réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'alimentation en eau potable et destinés à un usage exclusif de stockage d'eau pour l'alimentation en eau potable ;
- aux ouvrages de stockage des eaux pluviales ;
- aux retenues à vocation de production hydroélectrique ;
- aux retenues de **substitution** pour l'irrigation ;
- **aux retenues destinées à l'abreuvement de cheptels dont les besoins en alimentation en eau excèdent 3 000 m³/an ;**
- aux lagunes de traitement des eaux usées ;
- aux plans d'eau de remise en état des carrières »

Un point de vigilance est abordé sur le débit réservé estimé à 0,3 L.s⁻¹ pendant la période de remplissage de la réserve (de Novembre à Mars). Quel est la référence du calcul de ce débit réservé en période hivernale ? Ces éléments laissent penser que la retenue sera en eau close en période estivale et non alimentée.

La création d'une réserve de 22 000 m³ est-elle l'option la plus pertinente pour le projet ? Les étangs autour ne pouvaient-ils pas être exploités ? Les aménagements de la réserve sont-ils suffisants pour respecter le débit réservé au cours d'eau et limiter l'impact de l'ouvrage sur celui-ci ? La consommation en eau globale et le volume d'eau conservé par la réserve n'accentueront-ils pas le stress hydrique subit par les cours d'eau en période estivale ? Le volume d'eau sera-t-il suffisant pour subvenir aux besoins actuels et futurs de l'ensemble des animaux ?

Remarque annexe : Attention, initialement, il y avait 2 cours d'eau sur la parcelle en question qui ne semblent plus existants à ce jour. Les cours d'eau drainés servent de base de pompage pour alimenter la réserve : possible réouverture selon les souhaits des porteurs de projet ?

Il est également mentionné la possibilité de faire appel à un forage. Les précautions et risques ont été identifiés dans le dossier. Un forage dans un secteur de socle cristallin sur un bassin versant déjà sensible aux sécheresses ne semblent pas une piste à approfondir. Il a bien été noté que le recours à l'eau potable a été écarté.

Pour terminer, il est bien noté la récupération des eaux de pluies notamment des couvertures de bâtiments, pendant la période hivernale avec une redirection des eaux vers les cours d'eau pendant la période estivale. Sur le principe, c'est une bonne initiative. Un point de vigilance est néanmoins apporté sur l'accélération des flux hydrauliques par diminution des temps de concertations liée à l'imperméabilité des supports, c'est valable pour les toitures de bâtiments et l'ensemble des surfaces aménagées autour des bâtiments. **Aussi, il pourrait être intéressant de penser ces aménagements perméables pour favoriser l'infiltration des eaux de pluies plutôt que le ruissellement et, au regard des surfaces importantes, que les eaux des toitures puissent être infiltrées au plus près et**

non redirigées directement par ruissellement vers les cours d'eau. Ces principes limiteront les pics de crues en cas de fortes intempéries.

L'inquiétude du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne porte essentiellement sur la mise en œuvre d'une pression hydrologique supplémentaire qu'il pourrait convenir de compenser par des gains.

Pour mémoire, les ruisseaux du Mas de Glane et de la Mothe contiennent respectivement au moins 28 et 23 étangs, soit 1,86 % et 1,03 % du territoire pour équitabilité 2,7 étangs/km².

Contribution à la gestion des effluents et risques pour la ressource en eau

Il est très intéressant de favoriser les prairies sur l'exploitation et de limiter les cultures. Ceci participe à améliorer la richesse de la biodiversité, à limiter la consommation en eau et réduit le ruissellement. Néanmoins, la question de la gestion des effluents se pose. Un plan d'épandage est défini et bien décrit dans le projet.

Il semble qu'une attention sera à avoir sur la gestion des effluents afin de limiter un enrichissement fort du sol en éléments. Dans le cas de ruissellement, ces effluents peuvent se retrouver dans le cours d'eau et donc l'enrichir en matière organique et en éléments nutritifs ce qui peut avoir des conséquences sur la qualité de l'eau et sur les écosystèmes aquatiques. Ce phénomène pourrait être accru sur dans le cas où des parcelles ne permettraient pas l'infiltration de l'eau dans le sol si elles sont surpâturées et tassées par l'action du piétinement des vaches.

Cette problématique semble avoir été intégrée dans la réflexion globale du projet et de la gestion des effluents en calculant les possibilités d'épandage sur la base du phosphore comme éléments limitant. L'exploitation étant entourée de plans d'eau, rivières et zones humides, le phosphore étant également l'élément limitant des phénomènes d'eutrophisation, cette démarche doit limiter les flux de phosphore vers les milieux aquatiques, c'est indispensable à la bonne qualité des eaux.

Une valorisation de ces effluents est prévue au titre de l'alimentation d'un méthaniseur. A la vue de la quantité d'effluents et de la position des méthaniseurs dans le secteur, une vigilance semble indispensable quant à l'afflux de véhicules de transport et à la gestion des déchets de la méthanisation. Quelles démarches sont envisagées dans ce cadre-là ?

Il est bien noté que le méthaniseur de M. COTTIN devait absorber 6.000 tonnes de fumier et la présence d'un plan d'épandage précis excluant les terrains humides et la proximité des cours d'eau. **A la vue de la quantité d'animaux, d'effluent possible, la capacité surfacique d'épandage, n'y a-t-il pas de risque de surenrichissement des parcelles en matières organiques et en éléments nutritifs ? La surface d'épandage sur les prairies de l'exploitation est-elle suffisante ? Y a-t-il un projet ultérieur de méthaniseur in situ ?**

Remarque annexe : La question du parasitisme et de l'aspect sanitaire dans ce genre d'unités ne semble pas explicitement exprimée. Il engage sûrement des traitements antiparasitaires avec l'usage de molécules chimiques potentiellement toxiques et possiblement retrouvées dans les effluents et les déjections, donc il peut exister, selon la localisation, un risque de contamination de la ressource ? Par ailleurs les origines multiples des animaux ajoutent un risque sanitaire sur l'ensemble des bêtes en bâtiment ou en pâture (pâturage de parcelle amendées par les effluents d'animaux d'origine différentes) et peuvent induire des usages, et frais associés, de produits pharmaceutiques en quantité non négligeable !

Conclusions


Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne souhaite remercier le porteur de projet pour la qualité du dossier soumis à l'enquête publique.

Par certains aspects, la philosophie développée, dans ce projet, trouve des points communs avec la stratégie du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne qui vise à :

- ralentir le cycle de l'eau par des travaux de renaturation des milieux aquatiques et de leurs annexes, par la conversion de terres arables en prairies, par des restaurations ou plantations de ripisylve ou de haies,
- prôner la sobriété par l'utilisation juste de la ressource en eau et des aménagements adéquats sur les rivières et les zones humides,
- respecter les écosystèmes et favoriser l'infiltration des eaux dans les sols.

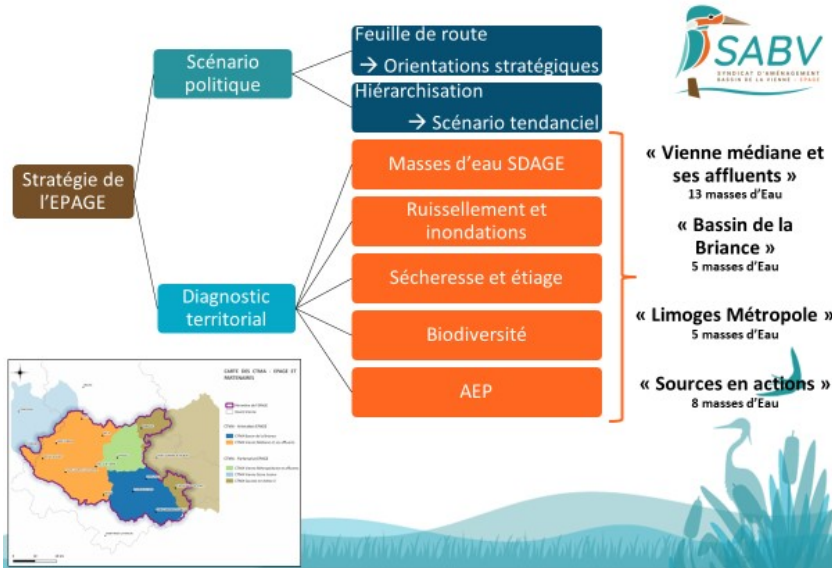
Néanmoins, il y a quelques points de vigilance développés dans la présente note qui visent à alerter et proposer un accompagnement éventuel aux porteurs de projet, dans le respect des réglementations en vigueur et sous le contrôle des administrations préfectorales.

La fiche ci après présente synthétiquement le programme d'actions porté par la collectivité pour améliorer la qualité écologique de la Glane et ses affluents. Elle s'appuie sur des enjeux et des orientations stratégiques (OS) dont la liste est également présentée.

 CTMA VIENNE MEDIANE ET SES AFFLUENTS						
MASSE D'EAU		La Glane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne (FRGR0382)				
PRESSIONS DCE		ECHEANCE ATTEINTE BON ETAT	AUTRES ZONAGES			
Hydrologie Macropolluant Morphologie Obstacles		2027	Ruissellement / Inondation		Enjeu fort	
			Sécheresse / Etiage		Enjeu fort	
			Biodiversité		Enjeu fort	
			AEP		Enjeu fort	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
Priorité OS/ME	OS1	OS2	OS3	OS4	OS6	OS7
Sous-BV Priorité 1		Glane aval Glane amont	Valette Boulonnne	Glane amont et aval Pont à la Planche Chabrette/Chambarière Oncre / Mothe Mas de Glane Boulonnne/Vergogne Glanet / Valette		Glane aval Oncre Vergogne Les trois arbres Chambarière
Sous-BV Priorité 2	Glane amont Pont à la Planche Chabrette/Chambarière Oncre / Mothe Les trois arbres Mas de Glane	Les trois arbres Glanet Valette	Chambarière Glane amont Glane aval Glanet Mas de Glane Oncre	Les trois arbres	Vergogne Glane amont Valette	
Sous-BV Priorité 3	Boulonnne/ Vergogne Glane aval Glanet / Valette		Mothe Vergogne		Oncre	
CONTEXTE ET PARTICULARITES DE LA MASSE D'EAU						
<p>Caractéristiques générales : Superficie du bassin versant : 312 km² - Linéaire de cours d'eau principal : 41,6 km Continuité écologique : Liste 2 art 214-17 CE 1ère catégorie piscicole et enjeu fort pour les bivalves (<i>Unio crassus Courtillieri</i> et <i>Potomida littoralis</i>) 2ème catégorie en aval vers le site Corot ZHIEP "4"</p> <p>Bilan du CTMA 2015-2019 : Actions de restauration et diversification des milieux : 12 km de cours d'eau restaurés (58,4 km dans le précédent CRE) 15 seuils effacés dont le Gué Giraud, 7 aménagés et 12 études 7 étangs effacés, 2 aménagés et 8 études (+ bilan CRE)</p> <p>Actions agricoles : 5 abreuvoirs aménagés, 8 franchissements installés et 18,2 km de clôture installés 33 agriculteurs engagés en MAE et 32 DIE réalisés</p> <p>Actions zones humides : 122 ha de gestion par le CENNA (propriété, bail ou convention) et 138 ha en assistance technique 12 ha en RZH 48 ha restaurées et entretenues</p> <p>Suivi analytique : 1 station AELB IPR/IBD/IBGN avec des résultats bons à moyens à la médiane 9 stations SABV IPR/IBD/IBGN avec des résultats plutôt bons sur l'aval mais mauvais sur les têtes de bassin</p>						
PERSPECTIVES POUR LE FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS						
Actions structurantes						
Hydrologie			Obstacles			
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les propriétaires d'étangs dans leurs démarches pour limiter le réchauffement de l'eau (+ étude soutien étiage : 4 étangs cibles) - Favoriser le stockage naturel de l'eau grâce à une gestion adaptée des zones humides : acheter, restaurer et gérer pour leur rôle de filtre - Mettre en place un suivi piézométrique et/ou des débits + Réseau Onde : installation d'échelle limnimétrique + étude des niveaux piézométriques par l'équipement de puits sur les affluents (Vergogne, Oncre, Chabrette, Boulonnne, Mothe voire Glanet) fléchés sensibles "sécheresse" 			<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail engagé pour la restauration de la continuité écologique notamment sur les seuils de moulins (travaux : potentiellement 8 sites restant) - Travailler l'animation auprès des propriétaires d'étangs pour les accompagner dans les démarches (tête de bassin et affluents) 			
Morphologie			Macropolluants			
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des agriculteurs pour la mise en place de protection de berges et points d'abreuvement sur des petits affluents - Travailler avec les agriculteurs pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement (coulée de boue) - Accompagner des agriculteurs pour réaliser des DIE (et AI) et leur engagement en MAEc - Poursuivre la restauration de ripisylve localement et/ou des lits mineurs sur les affluents ciblés 			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi physico-chimique : identification plus fine des secteurs concernés : travail sur les affluents ? - Acheter, restaurer et gérer des zones humides pour leur rôle de filtre : notamment en ZEC (AZI) - Développer les plantations de haies et de ripisylves : rôle de filtre et limite le ruissellement - Echanger avec les gestionnaires STEP + ANC 			
Actions complémentaires						
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les suivis analytiques bio (9 stations) + IBMR + analyses physicochimiques et bactériologiques d'affluents + protocole ECLA (x2) + définition d'un DMB (SAGE Vienne) - Développer les accompagnements vers les économies d'eau dans les communes > 1.000 hab. + gros consommateurs identifiés - Poursuivre la mise en oeuvre du dispositif PSE sur l'Oncre et la Chabrette - Finaliser les études TVB sur les zones non couvertes 						
AEP						
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les secteurs identifiés avec les actions à vocation agricole ou forestière 						



Stratégie de l'EPAGE : vers une reprogrammation des CTMA



11 OBJECTIFS STRATEGIQUES TRADUITS EN FINALITES

32 BUTS

94 PISTES D'OBJECTIFS OPERATIONNELS

Concertation 2020-2021 : orientations stratégiques consolidés

